

Ce communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres.

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
SOCIETE ANONYME FORESTIERE ET AGRICOLE – SAFA
INITIEE PAR LA SOCIETE
COMPAGNIE DU CAMBODGE
PRESENTEE PAR



MEDIOBANCA
Banca di Credito Finanziario S.p.A.

TERMES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT :

Prix : 80 euros par action Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA
Durée de l'offre : 10 jours de négociation

Le présent communiqué établi conjointement par les sociétés Compagnie du Cambodge et Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA (« SAFA ») est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 2° et 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions SAFA qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à compter du jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre à la société Compagnie du Cambodge, moyennant une indemnisation de 80 euros par action SAFA, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 27 novembre 2012, apposé le visa n° 12-574 en date du 27 novembre 2012 sur la note d'information établie conjointement par les sociétés Compagnie du Cambodge et SAFA relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les actions SAFA non encore détenues à ce jour directement ou indirectement par Compagnie du Cambodge ou de concert avec les autres sociétés du Groupe Bolloré actionnaires de SAFA.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les documents contenant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables des sociétés Compagnie du Cambodge et SAFA ont été déposés auprès de l'AMF le 28 novembre 2012.

La note d'information conjointe aux sociétés Compagnie du Cambodge et SAFA visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de Compagnie du Cambodge (www.compagnie-du-cambodge.com), de SAFA (www.safa-forestiere-agricole.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenue sans frais par les actionnaires de SAFA auprès de :

Compagnie du Cambodge

31-32, Quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex
France

www.compagnie-du-cambodge.com

SAFA

31-32, Quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex
France

www.safa-forestiere-agricole.com

Natixis

47, Quai d'Austerlitz
75648 Paris Cedex 13
France

www.natixis.com

Mediobanca Banca di Credito

Finanziario S.p.A.

Succursale de Paris
43, rue de la Bienfaisance
75008 Paris
France

www.mediobanca.it

CM – CIC Securities

6, avenue de Provence
75009 Paris
France

www.cm-cics.com

Ce communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres.

Les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Compagnie du Cambodge, sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Compagnie du Cambodge (www.compagnie-du-cambodge.com) et peuvent être obtenues sans frais auprès de Compagnie du Cambodge, Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A. et Natixis, par courrier envoyé aux adresses mentionnées ci-dessus.

Les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de SAFA, sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SAFA (www.safa-forestiere-agricole.com) et peuvent être obtenues sans frais auprès de SAFA, CM-CIC Securities et Natixis, par courrier envoyé aux adresses mentionnées ci-dessus.